

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18256 - 71ÈME ANNÉE

Le Dr Mahesh Sharma mardi à Saint-Denis : première visite d'un ministre indien dans notre pays

La Réunion et l'émergence de l'Inde

Hier, George Raju, Consul Général de l'Inde, et le Dr Léna Armoudom, Présidente du Comité de Pilotage du Mémorial, ont annoncé la visite mardi prochain du Dr Malesh Sharma. Ce sera la première visite d'un ministre en exercice à La Réunion. Après celle de l'amiral Kumar, chef de la flotte de l'océan Indien occidental, à la tête d'une escadre de trois navires l'an dernier, et le discours par visioconférence de Rajendra Modi, Premier ministre, aux Réunionnais d'origine indienne le 11 avril, cet événement montre l'émergence de l'Inde et l'intégration de La Réunion dans sa stratégie. Le monde change.



Le 11 avril dernier, le discours de Narendra Modi avait été applaudi par plusieurs centaines de personnes à Saint-Denis.

Mardi prochain, le Dr Malesh Sharma, ministre de la Culture de l'Inde sera en visite à La Réunion. Il inaugurerà le Centre Culturel Indien et le Mémorial des Ancêtres indiens. Ce sera la première visite d'un ministre indien en exercice. Elle traduit un contexte nouveau, qu'il est nécessaire d'anticiper dès maintenant.

Au cours des six prochaines années, le mandat des conseillers régionaux sera décisif. Ils se situeront au cœur d'une période de changement. Cela touchera en particulier des domaines liés aux compétences de la Région Réunion. Les rendez-vous sont connus : disparition du quota sucrier en 2017, fin du régime actuel de défiscalisation la même année, fin de l'octroi de mer en 2020. C'est également au cours de cette période que s'appliqueront les accords de partenariat économique entre les pays de la région et La Réunion. L'environnement économique sera bouleversé, et d'importantes décisions devront être prises pour que La Réunion puisse passer au mieux ce cap.

Une superpuissance près de chez nous

C'est également au cours de cette période que l'Inde continuera à se développer, avec des conséquences non seulement économiques mais culturelles. Il est clair que ce pays de plus d'un milliard d'habitants est amené à devenir la superpuissance de l'océan Indien. Avec la Chine et les États-Unis, elle sera un des trois grands sur le plan économique. Sur un plan militaire, l'Inde déploie aussi sa puissance en se dotant d'une flotte de sous-marins nucléaires et de navires qui se concentrent dans une zone stratégique pour le monde. C'est en effet dans l'océan Indien que transite une grande partie du commerce maritime mondial, avec en particulier les bateaux chargés de pétrole venus du Moyen-Orient.

Île de l'océan Indien, La Réunion sera concernée par cette évolution. L'Inde sera une superpuissance à

quelques heures d'avion de notre île. Elle est bien plus proche que la France et représente déjà 20 fois la population de l'ancienne métropole. Son influence se fera donc obligatoirement ressentir, d'autant que La Réunion est intégrée dans la stratégie de développement de l'Inde.

Discours de Narendra Modi

Depuis quelques années, les échanges se multiplient. L'an dernier, le chef de la flotte de l'océan Indien occidental, l'amiral Kumar, était en visite à La Réunion à la tête d'une escadre de trois navires dont le destroyer Mumbai, un des fleurons de la marine indienne.

Le 11 avril dernier, Narendra Modi, Premier ministre de l'Inde, s'est adressé à 700 Réunionnais d'origine indienne par visioconférence à l'occasion de sa visite à Paris. Il a présenté une vision stratégique sur 25 ans s'appuyant sur la jeunesse la plus nombreuse du monde : 65 % des Indiens ont moins de 35 ans. Ils seront la base du « Make in India » qui vise à faire de l'Inde le principal atelier du monde dans l'industrie et les services.

Cette stratégie intègre aussi les descendants d'émigrés indiens. Ils sont très nombreux dans notre région, et en particulier à La Réunion.

En présence du préfet de La Réunion, Narendra Modi avait tenu un discours sans précédent, dont voici un rappel de la traduction :

« Vous avez quitté la terre indienne depuis des siècles, la couleur de votre passeport n'est plus la même, mais la couleur de notre sang n'a pas changé ». « L'Inde pense à vous sur la base de notre ADN, pas de votre couleur de passeport ». « Nous avons célébré la Journée des Indiens, pour célébrer le centenaire de l'arrivée de Gandhi en Inde. Nous avons prévu un programme spécial pour les Indiens francophones ». « Beaucoup sont partis, sans document. Tout ce qu'ils savent, c'est qu'ils sont d'origine indienne. Pour nous ça nous suffit ».

« Centre de documentation de l'océan Indien Paul Vergès » à l'Université Nehru

Le Dr Malesh Sharma va inaugurer un mémorial qui rappelle le peuplement de La Réunion par des ancêtres indiens, et un Centre culturel qui est un instrument du rayonnement de l'Inde à La Réunion. Ce sont des éléments qui montrent que le monde change, et La Réunion sera dans ce mouvement.

L'Inde va se hisser au niveau d'une superpuissance, il est donc incontestable qu'elle aura un pouvoir d'attraction bien supérieur à celui de la France aujourd'hui, tout en étant bien plus proche de La Réunion que ne l'est l'ancienne métropole.

C'est pourquoi il faut s'attendre à ce que de jeunes Réunionnais aillent faire leurs études en Inde. Dans une génération, l'Inde ne sera-t-elle pas la première destination dans ce domaine, compte-tenu de ses liens historiques et culturels avec notre île ?

C'est donc un mouvement qu'il est nécessaire d'anticiper dès maintenant.

Quand Paul Vergès était président de la Région Réunion, cette perspective avait été tracée. En 2009, il avait donné une conférence à l'Université Nehru de New-Delhi. C'était à l'occasion de la dénomination d'une bibliothèque « Centre de documentation de l'océan Indien Paul Vergès ». Les prochains conseillers régionaux auront comme responsabilité de renouer le fil rompu de cette politique, où La Réunion était capable de faire entendre sa voix auprès d'un partenaire qui sera la superpuissance de notre océan.

M.M.

Édito

Un noble prix pour notre arbre

L'annonce du lauréat de l'arbre de l'année a occasionné 3 types de réactions. 1) le fromager de Guyane est le plus beau. Le choix est juste. 2) le verdict est tombé. Il faut l'accepter. 3) si l'un signifie la préservation de la forêt, l'autre souligne l'intervention positive de l'homme. Le débat est intéressant, ne le fermons pas.

Le premier groupe agit sur le sentiment esthétique, aux critères multiples et variés. Cela s'apparente à un sondage d'opinion mettant en avant des individus ou à une élection de miss à la télévision. A un moment les organisateurs étaient obligés d'arrêter le vote, car ils avaient constaté que des petits malins ont utilisé des robots pour frauder. Ils ont dû retirer des milliers de votes à l'arbre réunionnais.

Le deuxième groupe est fair-play. Il estime que c'était pour jouer. Le jeu est terminé. Le meilleur a gagné. Il sous-estime le rôle du jury qui intervient en dernier ressort. Dans ce cas, l'acceptation doit toujours être assortie de réserves. Les organisateurs auraient dû instituer un délai de recours.

Le troisième groupe pense que les critères subjectifs sont insuffisants. Le critère politique à été insuffisamment pris en compte. Le fromager de Guyane témoigne de la nécessité de préserver les forêts. Le message est tout à fait légitime. À ce stade notre arbre était alors hors sujet.

Ce vote ayant lieu dans le contexte de la grande Conférence de Paris sur le réchauffement de la

Terre, il appelle à la responsabilité de l'homme pour corriger ses erreurs et ne plus recommencer. Le fromager de Guyane correspond parfaitement au message qu'il faut arrêter de détruire, et préserver. Cependant, il ne montre pas l'autre facette de l'homme, le bâtisseur responsable.

En effet, l'arbre réunionnais a une histoire. Eugene Rousse a parfaitement retracé dans son courrier l'existence de cet arbre. La main visible de l'homme penseur. Un Congrès des Jeunes du FJAR (Front de la jeunesse autonomiste réunionnais) et un geste symbolisant l'amitié entre des peuples voisins. Trois arbres plantés par un Malgache, un Mauricien et un Réunionnais. En grandissant, les 3 arbres vont se joindre et ne plus former qu'un seul. L'histoire est belle et poétique. C'est un message avant-gardiste. Qu'est-ce qui nous empêche de lui accorder un noble prix ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Vent de résistance aux services techniques de la mairie de Saint-Denis

« Assez des promesses non tenues, assez des pressions, assez de souffrance » !

Afin disent-ils de forcer la porte du dialogue avec le maire de Saint-Denis en vue d'avoir « enfin des réponses concrètes sur leurs doléances maintes fois formulées », de nombreux employés communaux des Services Techniques ont fait entendre leurs voix à travers un blocage de l'entrée du garage municipal hier, les employés dénoncent « la souffrance » dont ils seraient l'objet.



La porte du dialogue s'est ouverte hier, rendez-vous est donné pour mardi. (photo M.M.)

« Assez des promesses non tenues » !

« Assez des déplacements arbitraires » !

« Assez des pressions » :

« Assez roul a nou cari soud'ri » !

Tels sont pêle-mêle les propos exprimés hier par de nombreux employés communaux de Saint-Denis afin de justifier le vent de révolte qui avait soufflé sur les Services Techniques dès « grand matin ».

« Si i pass pa a laksyon, zamé lo mèr va fé in kont èk nou », a estimé un employé communal en justifiant le blocage de l'entrée des locaux par le stationnement d'une voiture particulière et deux palettes.

Toujours est-il que la porte du dialogue s'est soudainement ouverte, le secrétaire général des services de la mairie ayant accepté de faire le déplacement jusqu'aux locaux des services techniques afin de prendre la température et d'engager le dialogue avec les mécontents.

Un choix qui n'a pas eu l'heur de satisfaire les mécontents qui, ont malgré tout accepté de jouer la carte du dialogue :

« Le secrétaire général des services nous a écoutés, il a pris note, en présence de témoins de nos doléances mais le pouvoir est entre les mains du maire. C'est pourquoi, il a été convenu d'une rencontre mardi prochain avec M.le maire en per-

sonne. Car, lui et lui seul, pourra débloquent la situation et répondre à nos questions » a poursuivi un membre de la délégation, ne faisant par ailleurs aucun mystère entre ce mouvement de colère et la proximité des élections régionales :

« Il y a un problème qui est posé et il est réel. Alors, quelle meilleure occasion que cette campagne pour le poser avec force ? La période électorale est la seule propice à une rencontre avec le maire, après, c'est fini, il délègue ses élus. Mais, il faudra bien qu'il réponde à nos doléances et tienne ses promesses comme par exemple celle portant sur le versement d'une prime de 14e mois aux agents communaux. Or, figurez-vous que le versement de cette prime s'étale sur une trop longue période. Nous avons alerté à plusieurs reprises l'autorité sur notre mécontentement mais la mairie n'a eu de cesse de faire la sourde oreille et de renvoyer le problème sur les cadres, or, ces derniers ne peuvent pas trancher les cas ni prendre de décisions, le maire a voulu le pouvoir, il faut qu'il assume entièrement et pleinement », a conclu cet agent communal qui a par ailleurs, appelé chacun de ses collègues à prendre ses responsabilités : « Mardi, chacun devra dire ce qu'il a sur le cœur ».

En attendant, d'une seule et même voix, de nombreux employés communaux disent haut et fort :

« Assez M. le Maire » ! « Assez si ou plé » ! « Assez de souffrance » !

Les engagements des États sont insuffisants

Vers un réchauffement de 2,7 degrés d'ici 2100

Une étude diffusée par les experts de Climate Action Tracker (CAT) assure que la planète s'achemine vers un réchauffement de 2,7 degrés d'ici la fin du siècle, d'après les promesses de réduction des gaz à effet de serre faites jusqu'à ce jour par les États.



Quel sera l'impact de ce réchauffement sur les cyclones tropicaux très intenses.

Le 1er octobre était la date limite pour les pays membres des Nations Unies de remettre leurs contributions nationales en vue de la prochaine Conférence mondiale sur le climat à Paris, à la fin de l'année. Malgré les engagements pris, la barre des 2 degrés indispensable pour éviter la catastrophe a été dépassé.

« Le réchauffement attendu passe sous 3 degrés »

Les contributions des pays pour la COP21 ne permettent pas encore de tenir l'objectif des +2 degrés que s'est fixé la communauté internationale. Bien loin de l'enjeu environnemental, ces contributions représentent une nette amélioration par rapport aux précédentes constatations des experts de CAT. Ces derniers avaient évalué le réchauffement attendu entre +2,9 degrés et +3,1 degrés.

« La combinaison des plans climatiques nationaux, s'ils étaient appliqués, ramènerait le réchauffement mondial à 2,7 degrés à l'horizon 2100 », a indiqué CAT dans un communiqué de presse. Il s'agit d'ailleurs de « la première fois depuis 2009, date à laquelle le CAT a commencé à évaluer les températures sur la base des engagements climatiques nationaux, que le réchauffement attendu passe sous 3 degrés ».

L'étude assure que les contributions de chaque État « génèrent encore un réchauffement global bien au-delà de la limite des 2 degrés. Cela reflète l'insuffisance des objectifs climatiques présentés par de nombreux pays ».

Prévus dans le cadre de l'accord mondial sur le climat qui doit être signé à Paris en décembre 2015, les contributions ont été rendus publics ce jeudi 1er octobre. Elles précisent de quelle manière chaque pays va contribuer à lutter contre le réchauffement global à 2 degrés d'ici la fin du siècle. Mercredi 30 septembre à midi, 114 pays sur les 195 membres de l'ONU avaient ren-

du leur copie.

Les efforts promis ne tiennent pas l'objectif des 2 degrés

« Au total, les contributions reçues couvrent 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. À deux mois de la Cop21, nous avons une idée assez claire de ce qui se trouve sur la table », a indiqué Matthieu Orphelin, porte-parole de la Fondation Nicolas Hulot.

Les contributions en main, le secrétariat de la convention des Nations unies sur le climat va analyser et agréger ces documents, afin de produire un rapport de synthèse pour le 1er novembre. Le résultat n'est pas une surprise, car de nombreux experts estiment que l'ensemble des efforts promis ne permettra pas de tenir l'objectif des 2 degrés.

« Au regard de ces contributions, les émissions de gaz à effet de serre seraient en 2030 supérieures de 10 % à celles d'aujourd'hui. Or il faudrait à cet horizon, au pire les stabiliser, au mieux les réduire de 20 % », a indiqué Matthieu Orphelin, au quotidien La Croix.

Certains experts restent positifs, Michel Colombier, directeur scientifique à l'institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), a expliqué à La Croix que « ces contributions montrent qu'un mouvement est clairement en marche. Nous ne sommes pas dans le cadre d'un scénario au fil de l'eau ».

Pour ce dernier, « ces documents engagent les gouvernements, que ce soit vis-à-vis de leur opinion ou de la communauté internationale. Ils ne peuvent pas improviser ».

@celinetabou

Belle réussite de la 7e Journée Réunionnaise de la Fraternité

«Que toute La Réunion fasse de cette journée un grand-rendez-vous annuel»

Ce dimanche 27 septembre, dans les jardins de l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, s'est déroulée la 7e édition de la Journée Réunionnaise de la Fraternité, organisée par le Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion (GDIR - 31 rue Sainte-Anne à Saint-Denis). Comme le disent ses organisateurs, «cette journée est placée sous le signe de la rencontre, de la convivialité et du partage ainsi que sous le sceau de la laïcité». Plusieurs organisations du monde associatif réunionnais ont apporté leur contribution à la belle réussite de cet événement, qui est porteur de valeurs essentielles pour l'avenir de notre peuple. Voici son compte-rendu, transmis par les organisateurs.



Dans un des stands, l'initiation au boulier chinois et à la calligraphie par le Panthères Club. Un émouvant moment de partage.

Cette Journée Réunionnaise de la Fraternité pour 2015 a été ouverte par plusieurs allocutions.

Pour Idriss Issop-Banian, président du GDIR, «la fraternité ne se décrète pas. Elle s'apprend dans la famille, à l'école et dans la vie de tous les jours. L'institution de cette Journée est une pédagogie pour emprunter le chemin de la Fraternité. Il faut que toute La Réunion fasse de cette journée un grand-rendez-vous annuel de la paix et de l'espérance. Notre peuple a mis plus de 350 ans pour bâtir ce vivre-ensemble qui fait notre fierté aujourd'hui. Le chemin vers une Réunion fraternelle sera long mé tipa tipa na arrivè».

Dominique Rivière, membre de

LDH (Ligue des Droits de l'Homme), a notamment déclaré: «Nous sommes dans un moment où concrétiser notre "vivre ensemble" appelle davantage à "faire ensemble", dans le respect du pluralisme des convictions et des croyances. C'est pourquoi nous invitons les associations à s'engager dans le Réseau Réunionnais pour un Avenir Solidaire, qui a pour objet de proposer aux acteurs publics et privés de notre Île un partenariat visant à renforcer notre action collective en faveur de l'éducation civique et laïque à La Réunion». Pour Eric Ah-Hot, président de l'association chinoise Panthères Club, «ce mot "fraternité" n'est pas un mot superflu; surtout pour nous, ici à La Réunion. Nous sommes frères, peu importe nos origines. Nous

sommes liés de par notre appartenance à cette terre».

Mgr Gilbert Aubry a clôturé cette séance avec son poème «Deviens la paix», dont voici des extraits: «Car l'homminisation nous façonne du fond des âges /Charriant le pire et le meilleur/ De paradis en planètes à conquérir / Vers une civilisation encore à bâtir /Pour nous-mêmes peut-être et surtout pour nos enfants / Lorsque la Terre entière s'arrachera à la barbarie / Puisque en tous visages le souffle de l'Esprit / Nous internétise déjà au réseau des êtres de Lumière».

De nombreuses associations humanitaires ont présenté au public leurs activités, qui consistent à répondre quotidiennement aux appels de détresse et aux besoins de solidarité : ATD Quart-Monde, la CIMADE, S.O.S. Solitude, A.E.A.M. (Association des Enfants et Anciens de Madagascar).

Des artistes — des plus connus comme Gilbert Pounia, Thierry Gauriris, Maximin Boyer ou encore la chorale comorienne AMAL, jusqu'aux plus jeunes — ont contribué en toute amitié et dans un même élan du cœur à créer une ambiance des plus chaleureuses et fraternelles tout au long de l'après-midi. Le groupe Gouss Tamarin a comme chaque année interprété "L' Appel à la Fraternité" du GDIR, qu'il a mis en musique et gravé sur un CD.

Au moment du pique-nique, l'antenne Sud du GDIR, qui a été l'artisan de l'organisation de cette journée, a invité le public à partager ensemble une «soupe de la fraternité».

Billet philosophique

Quelques "pensées du jour"

Dans cette chronique de vendredi dernier, nous avons annoncé que «pour avancer vers la sagesse et sortir de la kouyonis dan nout péi, sans aucun doute, des réponses intéressantes seront apportées ce dimanche 27 septembre à Sainte-Suzanne et à Saint-Pierre». Nous en avons eu la confirmation respectivement au premier meeting de «l'union des Forces de Progrès pour le Développement et l'Égalité» et à la célébration de la 7ème Journée Réunionnaise de la Fraternité par le Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion (GDIR).

En effet, au grand meeting unitaire du Bocage à Sainte-Suzanne, l'ambiance était très chaleureuse entre les militantes et militants de diverses organisations politiques, rassemblées sur un projet commun qui peut changer de façon progressiste l'avenir du peuple réunionnais. Cette solidarité réunionnaise pour relever de façon libre et responsable les défis d'urgence et à venir s'est exprimée aussi avec force dans les allocutions des représentants du P.C.R., du Comité de l'Appel de l'Ermitage et du Progrès.

Ainsi, Maurice Girancel a appelé l'ensemble des Réunionnais à «lutter ensemble en cultivant l'amour de La Réunion» et Raïssa Noël a plaidé avec force en faveur de la mobilisation générale pour «éliminer toutes les formes de pauvreté dans le pays». Paul Vergès a souhaité que tous nos compatriotes prennent conscience du nouveau tournant historique qui peut se produire après ces élections par un changement de statut du pays vers une gouvernance démocratique et Patrick Lebreton a souligné que cela permettra de mettre fin au «système de société injuste imposé à notre pays».

Le "faire ensemble"

D'autres pensées très lucides ont été exprimées par plusieurs personnalités du monde culturel et culturel réunionnais à Saint-Pierre, comme par exemple Idriss Issop-Banian, président du GDIR. Avec raison, il a rappelé que «la fraternité s'apprend dans la famille, à l'école et dans la vie de tous les jours» et souhaité «que toute La Réunion fasse de cette Journée Réunionnaise de la Fraternité un grand-rendez-vous annuel de la paix et de l'espérance». On peut citer aussi le secrétaire de



À la 7ème Journée Réunionnaise de la Fraternité, le stand du mouvement ATD Quart-Monde, qui prépare avec divers partenaires la traditionnelle Journée Mondiale du Refus de la Misère le 17 octobre prochain à Champ-Fleuri.

la Ligue des Droits de l'Homme à La Réunion, Dominique Rivière, qui a notamment déclaré: «Nous sommes dans un moment où concrétiser notre "vivre ensemble" appelle davantage à "faire ensemble", dans le respect du pluralisme des convictions et des croyances». Et dans ce "faire ensemble", on peut évoquer la présence à ce rassemblement de nombreuses associations, comme par exemple celle d'ATD Quart-Monde, qui prépare avec divers partenaires la traditionnelle Journée Mondiale du Refus de la Misère le 17 octobre prochain à Champ-Fleuri.

«Na in zour i apele domin»

Dans cet esprit, nous allons vous citer quelques "pensées du jour" parmi celles qui sont présentées depuis la mi-septembre chaque matin à 6 heures 40 et à 7 heures 40 sur la radio Kanal Océan Indien, avant

l'émission "Alon kozé" :

- «Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !» (Karl Marx et Friedrich Engels dans le "Manifeste du Parti communiste" 1848).
- «Na in zour i apele domin» (Proverbe réunionnais publié par Daniel Honoré en 2002 avec l'Union pour la Défense de l'Identité Réunionnaise).
- «Pour chaque minute où vous êtes en colère, vous perdez soixante secondes de bonheur» (Ralph Waldo Emerson, philosophe et poète américain 1803-1882).
- «Plus on prend de la hauteur et plus on voit loin» (Proverbe chinois).
- «L'humanité doit rompre définitivement avec le racisme et avec toutes les formes d'esclavages comme de barbaries» (Cheikh Anta Diop, philosophe et militant politique anticolonialiste sénégalais cité par le philosophe réunionnais Radjah Véloupoulé le 29 août dernier).

Roger Orlu

Les limites à la préférence régionale à l'embauche dans les Outre-mer -2-

Les restrictions majeures à la mise en œuvre de la préférence régionale Outre-mer

Le 24 septembre dernier, le Professeur André Oraison devait tenir une conférence sur le thème de l'emploi à l'Université. Le 30 septembre dernier, Témoignages a commencé à en diffuser le contenu, voici la seconde partie.

1/ Le champ d'application de la préférence régionale est d'abord restreint par le Constituant.

La préférence régionale à l'embauche n'est applicable qu'en Nouvelle-Calédonie sur la base de l'article 77 de la Constitution et dans les COM-DA en vertu de son article 74. La Polynésie française dans le Pacifique et les îles Saint-Barthélemy et Saint-Martin dans la Caraïbe ont le statut de COM-DA. Mais la préférence régionale n'est possible dans les COM-DA que lorsque la loi organique qui fixe leur statut le permet. Or, à ce jour, la préférence régionale pour l'emploi n'est autorisée que par la loi organique du 27 février 2004, relative au statut de la Polynésie. De telles mesures discriminatoires sont enfin exclues dans les simples COM - Saint-Pierre et Miquelon et Wallis et Futuna - et, a fortiori, dans les DROM.

2/ Le champ d'application de la préférence régionale est ensuite défini par la durée de résidence.

Les mesures préférentielles retenues pour l'accès au travail ne peuvent être prises en faveur de la population locale que sur la base d'une « durée suffisante de résidence » des personnes en Nouvelle-Calédonie et dans les COM-DA : elles ne sauraient aller à l'encontre des considérations prohibées par le Code du travail et la Constitution. Les mesures préférentielles dans le domaine de l'emploi ne sauraient être fondées sur le sexe de la personne, son lieu de naissance, la couleur de sa peau, ses origines ethniques, ses opinions politiques, ses activités syndicales, ses croyances religieuses ou philosophiques ou, sauf inaptitude attestée par la médecine du travail, son état de santé ou handicap.

Le critère unique de la « durée suffisante de résidence » des personnes qui s'applique en Nouvelle-Calédonie et dans les COM-DA a pour finalité d'éviter des dérives : par suite, il devrait déjà faire réfléchir ceux qui proposent d'introduire dans les DROM un « avantage différentiel » dans l'accès à l'emploi au profit des

populations locales. Mais si la durée de la résidence est l'élément déterminant du recrutement au niveau local, d'autres garde-fous ont été prévus. Les mesures préférentielles autorisées pour favoriser l'accès au travail des populations de la Nouvelle-Calédonie et des COM-DA ne peuvent jamais être globales ou uniformes. Elle sont toujours catégorielles, c'est-à-dire prises pour chaque secteur d'activité et justifiées - comme l'exige la loi organique du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie - « par des critères objectifs en relation directe avec les nécessités du soutien de l'emploi local ». L'idée qui prévaut est la suivante : moins les activités professionnelles se caractérisent par des difficultés au niveau du recrutement en main d'œuvre locale dans tel ou tel secteur, plus la durée de résidence requise sur le territoire de la collectivité ultramarine peut être longue.

3/ Le champ d'application de la préférence régionale est enfin contrôlé par les juridictions.

La « durée suffisante de résidence » requise pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes établies en Nouvelle-Calédonie et dans les COM-DA est fixée par des « lois du pays ». Mais les assemblées locales qui les votent ne sont pas souveraines. Les « lois du pays » adoptées par le congrès néo-calédonien peuvent être « soumises au contrôle du Conseil constitutionnel » tandis que celles de l'assemblée polynésienne sont assujetties à « un contrôle juridictionnel spécifique » exercé par le Conseil d'État. Cette haute juridiction n'a pas hésité à censurer, le 25 novembre 2009 les deux premières « lois du pays » destinées à offrir des garanties particulières pour le droit à l'emploi des habitants de la Polynésie française, dans les secteurs public et privé au motif que ces lois du pays ont méconnu, selon le professeur Michel VERPEAUX, « par leur caractère excessif des principes de valeur constitutionnelle ».

Dans la décision Haut-commissaire de la République en Polynésie française, le Conseil d'État a déclaré illégale la loi du pays du 19 mai 2009 portant mesures



Nouméa, capitale de la Nouvelle Calédonie. Dans ce territoire de la République, des règles spécifiques s'appliquent dans le domaine de l'emploi. (photo Thomas@RUN)

d'application, dans la fonction publique polynésienne, des dispositions de l'article 18 de la loi organique du 27 février 2004. Après avoir constaté qu'en réservant 95 % des postes à pourvoir par la voie de concours externes dans les cadres d'emplois des catégories A, B, C et D aux résidents de la Polynésie, « sans qu'il ressorte de la "loi du pays"... que le choix de ce pourcentage et celui des cadres d'emplois auquel il s'applique auraient été opérés en fonction de critères objectifs et rationnels fondés sur les caractéristiques de l'emploi local et les nécessités propres à sa promotion dans chacun des cadres d'emplois concernés », le Conseil d'État en déduit que cette loi « a imposé à l'accès aux emplois publics en Polynésie française des restrictions excédant celles strictement nécessaires à la mise en œuvre de l'objectif de soutien de l'emploi local ».

Dans la décision Société Polynésie Intérim, le Conseil a censuré la loi du pays du 19 mai 2009 relative à la protection de l'emploi local dans le secteur privé polynésien. Après avoir constaté que la loi décide que peuvent invoquer la durée suffisante de résidence prévue par l'article 18 de la loi organique du 27 février 2004, « les personnes justifiant d'une durée de résidence de cinq ans en Polynésie française », le Conseil en déduit qu'il « ne ressort pas des pièces du dossier que la fixation d'une durée unique de résidence quel que soit l'activité ou le secteur d'activité professionnelle concerné soit justifiée par des éléments objectifs en relation directe avec les nécessités du soutien de l'emploi local, ces nécessités ne pouvant être regar-

dées comme résultant de la seule situation globale de l'emploi dans le territoire ». Faut-il ici préciser que la « loi du pays » du 27 juillet 2010, relative à la protection du travail en Nouvelle-Calédonie, s'est prononcée pour une durée de résidence fixée entre 3 et 10 ans en fonction des difficultés variables du recrutement en main d'œuvre locale selon les secteurs d'activité concernés ?

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie et les COM-DA n'ont pas une entière liberté pour la mise en œuvre de la préférence régionale à l'embauche. De fait, le système de promotion de l'emploi local n'est toujours pas institué en Polynésie française - tandis que celui qui a été mis en place en 2010 pour tenir compte de l'étroitesse du marché du travail en Nouvelle-Calédonie n'est que partiel et opérationnel seulement depuis 2012. De plus, il ne donne pas satisfaction à certains employeurs qui le trouvent déjà trop rigide. Encore faut-il porter à la connaissance des élites politiques et syndicales qui sont favorables à un système généralisé de protection des populations locales dans le domaine du travail les raisons pour lesquelles la préférence régionale n'a pas sa place dans les DROM et notamment à La Réunion (II).

(à suivre)

André Oraison

Oté

Tienbo, tienbo pa largué ! I fo tienbo nout rényonèzté !

Mi souvien nana bien lontan, Parti kominis, té i roganiz shak vakans Zanvyé-Févrieré, la Plène dé kaf, sak li téi apèl la zourné bann z'intéléktyèl rényoné. Shak ané l'avé in bonpé d'moun désèrtin té militan, d'ot té pa militan mé l'avé la sinpati pou nout parti. Mi rapèl l'avé bann késtyon inportan, pou nou, konm in foi lo kréol dann l'édikasyon, konm ankor la solidarité rant bann z'il l'oséan indien. In foi nou la diskite dsi l'idantité rényonèz... Konm di lo kont in bann sizé la pa pran zordi in sèl ride mèm avèk lo tan.

Donk in zour nou té apré diskite dsi la késtyonn nasyon é nou lété apré rode in définisyon. Pou kosa ? Pars késtyon-la lé pa tro loinn sète l'idantité. Inn téi di : « nasyon avèk tériroir i marsh pa ansanm forséman ». Nana in bann nasyon na poin in tériroir pou zot é dé foi in tériroir nana plizyèr nasyon dsi. Nana bann nasyon lé koupé rant plizyèr tériroir konm bann Kurd divizé rant troi péi o moins. Ni pé di, nana in nasyon Chagos mé malorozman zot na poin lo droi, ziska zordi, artourn shé zot.

Pou in dalon dizon in frèr pou an avoir in nasyon i fo nana in pèp, é ké so pèp-la nana in mèm Istoir, in vi ékonomik ansanm-ansanm, in lang toulmoun i konpran, toulmoun i koz épi sak lé in portan galman sé lo santiman shakinn i apartien so nasyon-la. Biensir la débata, la diskité, la dispitè-sa sé la vi !- mé l'afer la avans in pé kant mèm sirtou ké dann tan tout nout bann lété réini konm sink doi dann in min kont lo kolonyalism é tout lo déga li té i fé dann tan-la.

Mi rapèl in zour Prézidan Mitterrand la vni Sin – Bénoi é li la di, li oi La Rényon konm in nasyon apré formé . Zordi ni pé dir défoi li form, défoi li déform. Défoi lo l'alyénasyon i fébli, parfoi li ranfors. Si zot i vé zordi mi lans in kriyé pou mète anlèr nout l'idantité, dan la lite biensir é mi pans in gayar shanson lo ségatyé Willy la fé dann l'ané 2011. Dann séga-la i di : « Tienbo, tienbo rényoné ! tienbo, tienbo pa largué ! I fo tienbo nout rényonèzté ».A ékouté san modérasyon !

Justin

« In moun i manz patat avèk la po ! » – In kozman pou la rout

Sa lé bien gouté sa é moin ké la parti vol patat bouy dann manzé koshon zamé mi krash arpa dsi patat avèk la po. Solman sak i krétik sé pars zot i pans la po patat sa la poinn valèr. I di pa : « travay pou la po patat ? » donk pou rien. Alon arvir dsi nout kozman : si in moun i manz patat avèk la po pou in pé sé in moun pov vi k'li manz la po. Sé in moun li koné pa viv, vi k'li tir pa la po. Konm in pé té i di : « La bas klas ! ». Mondyé ségnèr mi éspèr zot i lir ar pa sa ! Pou Armand dann son diksyonèr, in moun konmsa sé in krétin. Lé ga zot i koné zordi bann médsin i di manz patat plito ké ponm-tèr épi manz patat avèk la po. Donk sak téi fé sa té an avans dsi z'ot tan. I fo kroir ! Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir, ké rant-rant, ni pé z'ète, tazantan dakor rantre nou.